

**QUATRIÈME SUPPLÉMENT EN DATE DU 30 MARS 2012 AU PROSPECTUS DE BASE EN
DATE DU 30 JUIN 2011**



BANQUE PALATINE

(société anonyme à directoire et conseil de surveillance)

**Programme d'émission d'Obligations
de 15.000.000.000 d'euros**

Le présent supplément (le « **Supplément** ») complète, et doit être lu conjointement avec, le Prospectus de Base du 30 juin 2011 (le « **Prospectus de Base** ») visé par l'Autorité des marchés financiers (l'« **AMF** ») sous le n°11-276 en date du 30 juin 2011, préparé par Banque Palatine (l'« **Emetteur** ») et relatif à son programme d'émission d'Obligations d'un montant de 15.000.000.000 d'euros (le « **Programme** »). Le Prospectus de Base tel que modifié par le premier Supplément visé par l'AMF sous le n°11-557 en date du 30 novembre 2011, le deuxième Supplément visé par l'AMF sous le n°12-039 en date du 26 janvier 2012, le troisième Supplément visé par l'AMF sous le n°12-074 en date du 16 février 2012 et le présent Supplément constituent un prospectus de base au sens de la Directive 2003/71/CE du Parlement européen et du Conseil du 4 novembre 2003 (la « **Directive Prospectus** »).

Le présent Supplément a été déposé auprès de l'AMF, en sa capacité d'autorité compétente conformément à l'article 212-2 de son Règlement Général, lequel transpose la Directive Prospectus.

Le présent Supplément constitue un supplément au Prospectus de Base conformément à l'article 16.1 de la Directive Prospectus et l'article 212-25 du Règlement Général de l'AMF afin de fournir des informations sur l'Emetteur et les Obligations émises sous le Programme en complément de l'information déjà fournie ou incorporée par référence dans le Prospectus de Base.

Conformément à l'article 212-25-II du Règlement général de l'AMF, les investisseurs qui ont déjà accepté d'acheter des Obligations ou d'y souscrire avant la publication du présent Supplément ont le droit de retirer leur acceptation pendant un délai de deux (2) jours de négociation suivants la publication du présent Supplément au Prospectus, soit jusqu'au 3 avril 2012 inclus.

Sous réserve des informations figurant dans le présent Supplément, aucun fait nouveau significatif, erreur ou inexactitude substantielle concernant les informations contenues dans le Prospectus de Base qui serait de nature à influencer significativement l'évaluation des Obligations n'est survenu ou n'a été constaté depuis la publication du Prospectus de Base.

Les termes définis dans le Prospectus de Base ont la même signification lorsqu'ils sont utilisés dans le présent Supplément.

Des copies du Supplément, du Prospectus de Base et des documents incorporés par référence sont disponibles sans frais (i) sur le site Internet de l'AMF (www.amf-france.org), (ii) sur le site Internet de l'Emetteur (www.palatine.fr) et (iii) sur demande, aux bureaux désignés des Agents Payeurs aux heures habituelles d'ouverture des bureaux.

TABLE DES MATIÈRES

ÉVÈNEMENTS RÉCENTS.....	3
RESPONSABILITÉ DU PRÉSENT SUPPLÉMENT AU PROSPECTUS DE BASE	6

ÉVÈNEMENTS RÉCENTS

Ce Supplément a été préparé en relation avec la publication par l'Emetteur d'un communiqué de presse en date du 28 mars 2012 confirmant son rôle actif de financeur de l'économie réelle.

Les comptes ont été arrêtés par le Directoire, présentés au Comité d'audit et sont en cours de revue par les commissaires aux comptes.

En conséquence, une section intitulée « Évènement récents » est créée en vue d'être intégrée en page 153 du Prospectus de Base, avant la section « Fiscalité ». Le communiqué de presse en date du 28 mars 2012 figurant ci-dessous est inséré dans cette nouvelle section :

Communiqué de presse du 28 mars 2012

2011 : au-delà de ses très bons résultats, la Banque Palatine confirme son rôle actif de financeur de l'économie réelle

Après une excellente année 2010, la Banque Palatine, banque des entreprises et banque du patrimoine du Groupe BPCE, a poursuivi sa progression sur son cœur de cible : le financement des Entreprises de Taille Intermédiaire (ETI) et l'accompagnement de sa clientèle patrimoniale tout au long de l'année 2011.

Pour Daniel Karyotis, président du directoire de la Banque Palatine : « En 2011, la Banque Palatine a su maintenir un très haut niveau de performance. Elle est devenue le partenaire de référence des Entreprises de Taille Intermédiaire grâce à sa réactivité, sa souplesse et sa relation particulière et étroite avec les acteurs de l'économie réelle ! »

Résultats financiers consolidés de la Banque Palatine au 31/12/2011 ⁽¹⁾

(En millions d'€)	31/12/2010	31/12/2011	Variation en %
Produit Net Bancaire	280,1	303,0	+8,2%
Résultat Brut d'Exploitation	92,3	118,9	+28,9%
Résultat Net Part du Groupe ⁽²⁾	34,4	61,6	+79,0%
Coût du risque	-62,3	-44,4	-28,7%
Ratio de solvabilité Tier One	9,8%	9,6%	
Coefficient d'exploitation ⁽³⁾	67,1%	60,7%	

(1) Périmètre de consolidation :

Intégration Globale : Banque Palatine, Palatine Asset Management et Ariès Assurances;

Mise en Equivalence : BAMi et Conservateur Finance

(2) après IS

(3) Le coefficient d'exploitation individuel IFRS 2011 ressort à 58,5% (contre 58,6% en 2010)

Le Produit Net Bancaire (PNB) 2011 s'élève à 303 M€, en croissance de 8,2% en raison notamment du dynamisme de l'activité commerciale qui a permis de compenser les éléments exceptionnels de 2010.

Le **coût du risque s'élève à 44,4 M€** en baisse par rapport à l'an passé en raison, en partie, des dotations opérées en 2010 sur le dossier Urbania (16,9 M€ de dotation).

Le **Résultat Brut d'Exploitation (RBE) 2011 est de 118,9 M€** (+28,9% par rapport à 2010), grâce à l'augmentation sensible du PNB et de la maîtrise des charges. Le coefficient d'exploitation s'établit à 60,7%, en amélioration de 6,4 points.

Le Résultat Net 2011 s'élève à 61,6 M€ en forte progression par rapport à 2010.

Les très bonnes performances obtenues en 2011 renforcent la pertinence du business model de la Banque Palatine. Elles lui permettent de se consacrer à son principal métier.

Marché des Entreprises : progression des encours de crédits de plus de 9%

Les **encours de crédits** s'élèvent à **4 513 M€**. Ils ont progressé plus rapidement à la Banque Palatine que dans les autres établissements (4,4% en moyenne selon le Ministère de l'Economie).

En 2011, la Banque Palatine a accordé **1 183 M€** de financement Moyen Long Terme.

L'encours de ressources bilancielle et financière atteint **5 947 M€** (+ 5,6% par rapport à 2010). La collecte nette de ressources bilancielle auprès des entreprises s'élève à plus de **317 M€**.

Avec 221 nouvelles entrées en relation, la Banque Palatine a poursuivi sa conquête de nouveaux clients sur son cœur de cible (entreprises de plus de 15 M€ de CA).

Les filières spécialisées

La croissance des activités de la Banque repose sur une organisation structurée autour de son réseau, de ses clientèles dédiées, de ses métiers d'expertise mais aussi des métiers spécialisés du Groupe BPCE.

○ PRI (Professions Réglementées de l'Immobilier) et les Professionnels de l'Immobilier

La Banque Palatine est leader national sur le marché des Administrateurs de Biens avec près de **1 500 clients**, et près de **40%** de part de marché.

○ Corporate Finance

Les métiers du Corporate Finance ont consolidé leur position de Banque Conseil en 2011 en réalisant **65** opérations qui ont généré plus de **9,4 M€** de commissions. La Banque Palatine a participé à de nombreuses syndications avec les différentes entités du Groupe BPCE.

○ International

En 2011, les activités de l'International ont progressé de 25% par rapport à 2010 avec une production historique de crédits documentaires de **790 M€**. Avec GCE Trade, la Banque Palatine constitue le pôle d'expertise du Groupe BPCE pour l'international.

Deux missions clients au Maroc ont été organisées en partenariat avec l'Agence Marocaine de Développement des Investissements (AMDI). Vingt-cinq entreprises ont participé à ces déplacements.

○ Filière média (Cinéma, TV, Animation, Spectacle vivant)

Créée fin 2010, cette filière a poursuivi son développement en 2011 et donne ses premiers résultats : **39** sociétés clientes et 25 œuvres cinématographiques financées.

○ Filiale de gestion d'actifs Palatine Asset Management

Le Produit Net 2011 s'établit à 24,7 M€ (- 6,6 % par rapport à 2010). Le Résultat Brut d'Exploitation atteint 12,6 M€ (+ 2,4 %). Le **Résultat Net IFRS** s'affiche à **8,4 M€**, contre 8,5 M€ en 2010.

Palatine Asset Management a obtenu de nombreuses récompenses : **Fund Award Morningstar 2012 et 2011**, **Grand Prix Fundclass 2012** de la meilleure société de gestion de taille intermédiaire en France et **5^{ème} place à l'Alpha League Table 2012** (1^{er} classement européen des sociétés de gestion).

Un soutien actif au développement des Entreprises de Taille Intermédiaire (ETI)

En 2011, les ETI ont été l'un des principaux moteurs de l'activité économique. Grâce à leur capacité à innover, à investir, à créer des emplois locaux et à s'internationaliser, elles ont connu de bons résultats et ont résisté à la crise financière. Elles ont fortement contribué à l'acquis de croissance française en 2011 (+ 1,7%).

Soutenir le développement des ETI et favoriser l'émergence de nouveaux leaders internationaux sont des priorités pour la Banque Palatine. C'est pourquoi, dans le prolongement de son Observatoire de la Performance PME/ETI, la Banque Palatine lance ce printemps 2012 le **Cercle Palatine des ETI**.

La Banque du Patrimoine : une année sous le signe de la conquête

La **conquête a été très dynamique** auprès des particuliers détenant plus de 50 000 euros d'avoirs financiers avec **463 comptes ouverts**. L'encours total d'épargne a dépassé **4 046 M€** (+ 5% sur un an). La production de **crédit immobilier** a été soutenue et s'est établie à **306 M€** (+ 61% sur un an).

41% des dirigeants d'entreprises clientes sont également clients à titre privés de la Banque.

Etre la banque patrimoniale de référence du dirigeant et de sa famille constitue le principal objectif de l'activité patrimoniale de la Banque. La Banque Palatine compte 16 000 familles patrimoniales clientes.

A propos de la Banque Palatine :

La Banque Palatine, banque des entreprises et du patrimoine du Groupe BPCE, accompagne les entrepreneurs aussi bien sur le plan professionnel que personnel. Elle déploie son expertise auprès des moyennes entreprises et des ETI (Entreprises de Taille Intermédiaire). Son réseau de 52 agences en France en synergie avec les métiers d'expertise (gestion privée, corporate finance, immobilier, international, salle des marchés...) accompagne aujourd'hui plus de 8500 entreprises et 110 000 clients privés. www.palatine.fr

Contact presse Banque Palatine

Mathieu Ferrié : 33 (0)1 55 27 94 34 - m.ferrie@palatine.fr

À la suite de la publication de ses résultats 2011, la Banque Palatine informe ses clients ayant accepté de souscrire à Palatine Europe Garantie (code ISIN FR0011185529) avant la publication du présent communiqué de presse qu'ils disposent du droit de retirer leur acceptation jusqu'au 3 avril 2012 inclus.

RESPONSABILITÉ DU PRÉSENT SUPPLÉMENT AU PROSPECTUS DE BASE

Au nom de l'Émetteur

Après avoir pris toutes mesures raisonnables à cet effet, j'atteste que les informations contenues dans le présent Supplément au Prospectus de Base sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

Paris, le 30 mars 2012

Banque Palatine
42, rue d'Anjou
75008 Paris
France

Représentée par :
Daniel KARYOTIS, président du directoire



En application des articles L.412-1 et L.621-8 du Code monétaire et financier et de son règlement général, notamment des articles 212-31 à 212-33, l'Autorité des marchés financiers ("AMF") a visé le présent Supplément au Prospectus de Base le 30 mars 2012 sous le numéro n° 12-138. Ce document et le Prospectus de Base ne peuvent être utilisés à l'appui d'une opération financière que s'ils sont complétés par des Conditions Définitives. Il a été établi par l'Émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Le visa, conformément aux dispositions de l'article L.621-8-1-I du Code monétaire et financier, a été attribué après que l'AMF ait vérifié "si le document est complet et compréhensible, et si les informations qu'il contient sont cohérentes". Il n'implique pas l'authentification par l'AMF des éléments comptables et financiers présentés. Ce visa est attribué sous la condition suspensive de la publication de conditions définitives établies, conformément à l'article 212-32 du règlement général de l'AMF, précisant les caractéristiques des Obligations émis.